



Forum Geesseknäppchen Règlement d'ordre intérieur

Art 1 : GESTIONNAIRE

Conformément à l'instruction ministérielle du 14 octobre 2014, la gestion journalière des infrastructures communes du campus Geesseknäppchen incombe au Service national de la jeunesse qui détiendra le pouvoir décisionnel pour la gestion quotidienne.

Dans le présent texte on désigne par « direction » la direction du Service national de la jeunesse.

Art 2 : RÉSERVATIONS

Le Forum est prioritairement mis à la disposition des lycées du campus scolaire Geesseknäppchen ainsi que du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

L'ordre de priorité pour les locations est fixé comme suit :

1. Lycées du Campus ;
2. Service national de la jeunesse (SNJ) et ses partenaires ;
3. Directions générales et services ou administrations sous tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
4. Autres lycées ou écoles fondamentales de l'enseignement public ;
5. Autres ministères ;
6. Associations conventionnées avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et actives dans le domaine de l'Enfance et de la Jeunesse, lycées privés ;
7. Associations conventionnées avec un ministère autre que le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
8. Entreprises privées.

Une demande de location est à adresser par écrit à l'adresse de contact mentionnée à l'article 8 moyennant un formulaire préétabli par demande à l'adresse E-mail reservation.forum@snj.lu .

A la demande de la direction, l'utilisateur doit fournir la preuve qu'il est couvert par une assurance responsabilité civile.



Art 3 : FACTURATIONS

Les locations faites par des entités appartenant aux groupes 1 à 6 sont gratuites.

Les locations faites par des entités appartenant au groupe 8 sont facturées comme suit :

- Salle polyvalente : 3.000,00 € TTC / soirée
- Salle de moins de 20 personnes : 25,00 € TTC / heure
- Salle de plus de 20 personnes : 50,00 € TTC / heure

Les locations faites par des entités appartenant au groupe 7 sont facturées à 50 % des montants appliqués au groupe 8.

Les prestations relatives aux services de nettoyage et de sécurité seront facturées aux utilisateurs des groupes 7 et 8 au tarif horaire des sociétés sur place.

Art 4 : Mesure sanitaire

Attention : Les recommandations sanitaires liées à la lutte contre la pandémie COVID-19, en vigueur à la date de l'évènement, sont à respecter.

Le locataire/Utilisateur de la salle confirme avoir pris connaissance des prédites mesures sanitaires et s'oblige à les faire respecter entièrement et à tout moment par les participants à l'évènement.

En aucun cas le Service National de la Jeunesse ne pourra être tenu responsable pour un quelconque non-respect des mesures sanitaires prescrites par le gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19.

Nos salles sont limitées au nombre de personnes, dont :

- 1. Salle polyvalente maximum 100 personnes**
- 2. Salle de réunion (90m²) maximum 20 personnes**
- 3. Salle de réunion (45m²) maximum 10 personnes**

En respectant une distance interpersonnelle d'au moins deux mètres est recommandée lors de rassemblements de moins de 4 personnes. Le port du masque est obligatoire lors de rassemblements de 5 à 10 personnes dans la même salle.

Un rassemblement de 11 à 100 personnes le port du masque est obligatoire plus deux mètres de distance.



Art 5 : SÉCURITE ET DÉGRADATION

L'utilisateur doit respecter les consignes de sécurité valables pour le site en général et le Forum en particulier. C'est ainsi qu'il doit veiller notamment à ne pas obstruer les portes d'accès du Forum et des salles.

Une visite des lieux se fera avant et après toute manifestation pour constater les dégradations éventuelles. A la demande de la direction, l'utilisateur doit fournir la preuve qu'il est couvert par une assurance responsabilité civile. Les dégradations éventuelles seront à la charge de l'utilisateur.

Art 6 : INSTALLATIONS TECHNIQUES ET AMENAGEMENT DE LA SALLE

En ce qui concerne l'utilisation des installations techniques (sonorisation, éclairage de la scène, ...) le locataire est prié de contacter un des agents techniques du SNJ sur place pour recevoir ses instructions.

Le montage et le démontage (chaises, tables, stands d'exposition, ...) devront être réalisés par le locataire et suivant les instructions des agents techniques du SNJ.

Art 7 : LES SOCIÉTÉS SUR LE SITE

L'utilisateur est dans l'obligation de travailler avec les sociétés de nettoyage et de sécurité du Forum.

Si aucun accord n'est trouvé entre la société de restauration du Forum et l'utilisateur, celui-ci peut traiter avec une société externe. Pareille société ne pourra utiliser en aucun cas les appareils et installations de cuisine du Forum (cuisine, fours, plonge.....).

Si toutefois des prises de force (240/400V) doivent être branchées pour pouvoir alimenter des fours ou autres, les heures de branchement sont à la charge du client.

Art 8 : GÉNÉRALITÉS

Il est strictement interdit de fumer sur tout le CAMPUS (Loi du 11 août 2006).

L'utilisateur est prié de trier les déchets. Des poubelles pour papier, déchets ménagers et déchets recyclables (Valorlux : bouteilles PET, conserves...) se trouvent dans les salles.

L'utilisateur doit se conformer aux instructions du personnel du SNJ.

Contact

Bureau SNJ - Bâtiment FORUM
Campus Scolaire Geesseknaeppchen
M. Luigi LAREA
40, boulevard Pierre Dupong
L-1430 LUXEMBOURG
Tél: (+ 352) 621 266 064
Courriel : reservation.forum@snj.lu

Luxembourg, le 27 Octobre 2020